

# TRIAL DAYS

VULLIENS, DU 23 AU 25 AOÛT 2024

## Programme du week-end :

### Vendredi 23 août

18 h à 19 h                      Inscriptions des pilotes  
Dès 19 h.30                      Restauration, bar et tonnelle, musique

### Samedi 24 août

#### Trial des Vestiges

8h30 à 10h30                      Inscriptions des pilotes  
10 h30                              Départ du 1<sup>er</sup> tour et 2<sup>ème</sup> tour  
14 h30                              Dernier départ du 2<sup>ème</sup> tour  
Dès 15 h.00                      Fermeture progressive des zones  
19 h env.                              Palmarès et remise des prix  
Dès 19 h 30                      Menu (Roastbeef-sauce maison-frites) et petite restauration, bar et tonnelle.  
Concert live, musique

### Dimanche 25 août

**Trial amical** auto-pointage, assiette du jour (11h-14h) incluse.  
Enregistrement obligatoire

Dès 9 h.                              inscriptions des pilotes  
Dès 10 h.                              Départ du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tour libre  
16h00                              Fermeture des zones

**Inscription**                      jusqu'au 20.08.2024 [www.trial-moudon.ch](http://www.trial-moudon.ch), onglet VESTIGES

**Prix**                              Samedi, Trial des Vestiges, CHF 45.00  
Dimanche, Trial amical, repas inclus CHF 40.00  
CHF 80.00 les 2 jours  
Change EURO à la parité 1/1  
Paiement sur place

### Important en 2024 : voir règlement particulier

- format de course idem 2023
- motos électriques : selon règlement SwissMoto
- Génératrices non autorisées dans le parc coureur
- Tapis environnemental obligatoire dans le parc coureur

**Hôtel, gîtes ruraux ou chambres d'hôtes** [www.moudon-tourisme.ch](http://www.moudon-tourisme.ch)

**Camping** autorisé sur place, dans le respect du voisinage

Règlement, inscription, informations diverses, vous trouverez tout sur [www.trial-moudon.ch](http://www.trial-moudon.ch)

## RÈGLEMENT PARTICULIER TRIAL DAYS 2024

### 32ème Trial des Vestiges

Le samedi 24 et dimanche 25 août 2024, le **TRIAL CLUB PASSEPARTOUT MOUDON** organise son traditionnel trial international ouvert aux motos anciennes et actuelles.

- Il y aura un classement pour la seule journée du samedi, pour chaque catégorie, dans chacun des 2 tracés
- Trial amical le dimanche avec interzone et zones tracées, auto-pointage, assiette du jour le midi

#### Règlement « Vestiges »

Les catégories motos vestiges et motos anciennes sont ouvertes aux pilotes âgés de 18 ans et plus.  
Les catégories motos actuelles sont ouvertes uniquement aux pilotes âgés de 30 ans et plus.

Le classement final sera établi en tenant compte des handicaps particuliers :

- 1 point de pénalisation par année en dessous de 40 ans
- 1 point de bonification par année de 41 ans à 100 ans
- 2 points de bonification par année dès 101 ans

#### Caractéristiques techniques

**Motos Vestiges** : Experts / Randonneurs - Pilotes dès 18 ans

→ Moto de 1965 et avant

Bonification ou pénalisation selon l'âge du pilote, comme indiqué ci-dessus

**Motos Anciennes** : Experts / Randonneurs - Pilotes dès 18 ans

→ Moto après 1965, refroidissement à air (mono amortisseur et freins à disques autorisés)

Bonification ou pénalisation selon l'âge du pilote, comme indiqué ci-dessus

**Motos actuelles** : Experts / Randonneurs - Pilotes dès 30 ans

→ Moto à refroidissement liquide

Bonification ou pénalisation selon l'âge du pilote, comme indiqué ci-dessus

**Zones** Les concurrents pourront choisir à l'inscription entre :

EXPERTS : motos modernes, flèches rouges

EXPERTS : motos vestiges et anciennes, flèches vertes

RANDONNEURS : passage libre

**Abandon** - le pilote qui abandonne doit impérativement s'annoncer au bureau et rendre sa carte.

- aucun remboursement de la finance d'inscription n'est accordé une fois le départ pris.

**Juniors** les jeunes entre 14 ans révolus et 18 ans peuvent participer accompagné d'un pilote régulièrement inscrit (Parrain) et aux conditions suivantes : être inscrit et rouler avec et sous l'entière responsabilité d'un Parrain représentant légal. Un seul Junior par Parrain, celui-ci peut être compétiteur. Le même numéro est attribué au Junior (fond jaune) et son Parrain (fond selon catégorie). Inscriptions sur place. Finance d'inscription CHF 25.- pour le samedi et CHF 25.- incluant l'assiette du jour dimanche.

La licence n'est pas nécessaire mais le permis de conduire obligatoire, sauf pour les «Juniors».

Dans chaque catégorie, l'ordre de départ est laissé au choix des concurrents qui devront réserver leur heure de départ au bureau, lors de l'inscription. L'heure de départ devra être respectée. Les cartes de pointage seront timbrées à la sortie du parc coureur. Chaque tour (env. 15 Km) comprendra entre 10 et 13 zones non stop.

→ il est strictement interdit de sortir du parcours fléché et de rouler à contre-sens, **tout contrevenant sera disqualifié et/ou se verra retirer son autorisation de rouler.** Cette clause est valable pour les deux jours de la manifestation.

→ sur **ordre de police**, tous les participants doivent traverser les routes à pieds et se conformer aux indications du service de sécurité sous peine d'exclusion.

**Motos électriques** : acceptation et réglementation selon SwissMoto

**Génératrices** : par respect du proche voisinage et éviter toute nuisance supplémentaire, les génératrices ne sont pas autorisées dans le parc coureur. Il en va du maintien de notre manifestation.

**Tapis environnemental** : pour répondre aux exigences actuelles, un tapis absorbant et étanche est obligatoire sous les motos dans le parc coureur

**Équipement** : casque homologué obligatoire et équipement selon règlement trial FMS

**Douches** : pas de douche à disposition mais un point d'eau pour le remplissage de jerrycan

**Déchets** : merci d'emporter vos poubelles en quittant le parc coureur

**Protêts** : à rédiger en gros caractères sur une feuille A2. Ils seront affichés dans le local du club pour que les membres en profitent et en rigolent.

Et pour rappel :

- l'acceptation du présent règlement fait partie intégrante de la formalité d'inscription.
- ne sont acceptés sur le parcours (interzones et zones) que les coureurs régulièrement inscrits et les membres de l'organisation. Aucun suiveur non-inscrit n'est autorisé.
- **il est strictement interdit de rouler avant et après la manifestation**
- il n'y a pas de zone d'échauffement
- les petites motos et les quads (enfants et adultes) ne sont pas autorisés sur le site.

→ Pour la continuité de notre trial, **merci** de respecter ce règlement, le fléchage, la nature et les cultures ←

*Merci aussi de faire preuve d'égards pour le voisinage proche et nos précieux bénévoles : )*

#### **COMITE D'ORGANISATION :**

Président et dir.course	Dani ALLAMAN	Bureau	Suzanne ALLAMAN
Trésorier	Florian DESMEULES	Buvette	Lionel MEYER
Responsable Zones	Waltou Hofer	Cuisine	Florent BAYS
Bénévoles	Fanny et Kayla Meyer	Commissaires	Claire-Lise Hofer

Établi en mai 2024 par le c.o.